

**Note de service**  
**à l'attention des responsables de scolarité,**  
**des régisseurs de recettes, et des directeurs administratifs**

**Objet : droits d'inscription 2023-2024**

Cette note a pour objectif de préciser les moyens de paiement autorisés lors de la campagne d'inscription.

**1 - Droits d'inscription**

- Droits d'inscription établis sur la base de l'arrêté ministériel en vigueur ET des décisions de l'établissement en matière d'exonération
- Ne sont pas concernés par le paiement de ces droits :
  - les étudiants inscrits dans le cadre d'un échange international ou de la préparation d'un double-diplôme en collaboration avec un établissement d'enseignement supérieur étranger
  - les élèves sous statut d'apprentissage

		DROITS DE SCOLARITE		FRAIS SPECIFIQUES
		TAUX <sup>1</sup>	TAUX REDUIT <sup>2</sup>	
<b>CYCLE PREPARATOIRE</b> - La Prépa des INP - Cycle PEIP de Polytech Grenoble	Etudiants communautaires	601 €	401 €	
	Etudiants extracommunautaires	601 € <sup>3</sup>	401 € <sup>3</sup>	
<b>CYCLE PREPARATOIRE ESISAR</b>	Etudiants communautaires	601 €	401 €	
	Etudiants extracommunautaires	2770 €	401 € <sup>3</sup>	
<b>LICENCE</b>	Etudiants communautaires	170 €	113 €	
	Etudiants extracommunautaires	170 € <sup>3</sup>	113 € <sup>3</sup>	
<b>CYCLE INGENIEUR</b> (sauf étudiants sous statut d'apprentissage)	Etudiants communautaires	601 €	401 €	
	Etudiants extracommunautaires	3770 €	401 € <sup>3</sup>	
<b>CYCLE MASTER</b> (sauf Masters / Ensimag : se référer au site Internet de l'école)	Etudiants communautaires	243 €	159 €	
	Etudiants extracommunautaires	3770 €	159 € <sup>3</sup>	
<b>MASTER INTERNATIONAL à frais spécifiques</b> <b>réservé aux étudiants internationaux</b>	Etudiants communautaires	243 €		1230 €
	Etudiants extracommunautaires	3770 €		1230 €

<sup>1</sup> Le montant de 34 € affecté au Service Documentation est inclus dans les droits d'inscription

<sup>2</sup> Ce taux réduit concerne les étudiants :

- bénéficiant d'une année de césure
- inscrits simultanément à la préparation d'un double-diplôme au sein de Grenoble INP - UGA
  - Dans le cas d'un double-cursus Ingénieur / Master, l'inscription en cursus Ingénieur est considérée comme inscription principale dont les droits d'inscription sont à acquitter au taux plein ; le taux réduit des droits d'inscription s'applique quant à lui au cursus Master dont l'inscription est alors réputée seconde.

<sup>3</sup> Ce montant résulte d'une décision validée par le Conseil d'Administration (CA) de l'établissement

**2 - Paiement en espèces**

Suite à la parution de la note de service en date du 27 mai 2014 émanant du Directeur Général des Finances Publiques, je vous rappelle que le plafond des encaissements en espèces est fixé à 300 euros.

**3 - Paiement par chèque et procédure de remise de chèques**

Le paiement des droits d'inscription peut être effectué par chèque français ou, s'il est étranger, compensable en France.

Les chèques sont classés par numéro de quittance en suivant l'ordre de la liste de contrôle.

Le dépôt des règlements par chèque, accompagné de la liste de contrôle correspondante, est à effectuer auprès de l'agence comptable (service recettes) **au plus tard le jeudi à 15 heures** et devront être remis en main propre. Le dépôt sera acté par la remise d'un reçu établi par l'agence comptable.

Seules sont attendues les listes de contrôle concernant les règlements par chèque.

#### 4 - Carte bancaire

Le paiement par carte bancaire est préconisé pour les inscriptions en ligne et peut également être réalisé, en présentiel, auprès de l'agence comptable uniquement aux horaires d'ouverture suivants :

- ▶ **de septembre à décembre :**  
du mardi au jeudi (*fermeture les lundi et vendredi*) : 09h00-12h00 / 13h00-15h30
- ▶ **de janvier à août :** Sur rendez-vous par mail : [rdv-caisse@grenoble-inp.fr](mailto:rdv-caisse@grenoble-inp.fr)

#### 5 - Virement

Il convient de transmettre aux étudiants les coordonnées bancaires de l'établissement en leur précisant d'indiquer leur nom et l'école d'affectation en commentaire.

L'agence comptable pourra ainsi prévenir rapidement le service scolarité de la réception du virement.

Les éventuels frais bancaires sont supportés par les étudiants.

#### 6 - Mode facture

Le mode facture s'applique lorsque les droits d'inscription ne sont pas pris en charge par l'étudiant lui-même, mais par un tiers.

Ce mode de paiement est désactivé dans APOGEE. Il convient alors de :

1. enregistrer l'inscription de l'étudiant dans APOGEE en mettant le paiement en attente,
2.
  - a. adresser un courriel à [scolarite-si-comptabilite@grenoble-inp.fr](mailto:scolarite-si-comptabilite@grenoble-inp.fr) pour demander la saisie du mode de paiement Facture.
  - b. adresser parallèlement au service financier de l'école un courriel d'information pour la création de la facture.
  - c. déposer l'avis de prise en charge des droits d'inscription dans ALFRESCO, dans le dossier " *Demande de mode de paiement Facture* ".  
A l'envoi de la facture par le service financier à l'organisme financeur ainsi que, en destinataire en //copie, au service recettes, à l'adresse : [droitscompta@grenoble-inp.fr](mailto:droitscompta@grenoble-inp.fr), ce service recettes demande à la cellule APOGEE de saisir le mode de paiement.
3. intégrer également le justificatif dans APOGEE (*SNPJ : Service Numérique des Pièces Justificatives*)

#### 7 - Paiement échelonné

L'ensemble des étudiants s'inscrivant dans l'établissement a la possibilité de régler la totalité de ses droits d'inscription de façon fractionnée en 3 fois lors de son inscription administrative (IA) selon les modalités suivantes :

Inscription en ligne OU en présentiel	
Paiement échelonné en 3 fois	▶ Si montant > <b>300 euros</b> ▶ Au plus tard <b>le 15/10/2023</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> prélèvement immédiat</li> <li>• 2<sup>ème</sup> &amp; 3<sup>ème</sup> prélèvements à 30 jours d'intervalle, de date à date</li> </ul>

Les coûts de gestion engendrés par le paiement échelonné sont à la charge de chaque composante.

## 8 - Calendrier des inscriptions 2023-2024

	INSCRIPTIONS ET REINSCRIPTIONS		Interruption des inscriptions et des réinscriptions pour contrôle de cohérence
	EN PRESENTIEL OU PAR CORRESPONDANCE	EN LIGNE	
<b>La Prépa des INP</b>	du 04 au 20/07/23 et du 22/08/23 au 15/10/23	du 04 au 20/07/23 et du 22/08/23 au 15/10/23	Du 28/11/23 au soir au 08/01/24 au matin
Grenoble INP - Ense3, UGA			
Grenoble INP - Ensimag, UGA			
Grenoble INP - Esisar, UGA			
Grenoble INP - Génie industriel, UGA			
Grenoble INP - Pagora, UGA			
Grenoble INP - Phelma, UGA			
IAE Grenoble - INP, UGA	<i>Se rapprocher de Grenoble IAE (Dates variables selon les cursus )</i>	<i>Se rapprocher de Grenoble IAE (Dates variables selon les cursus )</i>	
Polytech Grenoble –INP, UGA	du 22 /08/23 au 30/09/23	Du 05 au 19/07/23 et du 22/08/23 au 30/09/23	

L'inscription administrative est validée par la délivrance de la carte d'étudiant après vérification des pièces justificatives.

L'agent comptable

La Directrice de la DEFI

Hubert HEMART

Hélène DESSAUX